

Communiqué de presse 6 mars 2017

Astura lance Legio by Astura®, première plateforme de génération de documents juridiques conçue par des avocats

Astura, Cabinet d'affaires français indépendant, a développé Legio by Astura, une solution logicielle innovante permettant de générer simplement et rapidement des documents juridiques de grande qualité. Cette plateforme web, en accès privé et sécurisé, offre à ses utilisateurs la possibilité de créer par eux-mêmes des documents de qualité professionnelle à jour des évolutions réglementaires.

Legio s'appuie sur le savoir-faire des avocats d'Astura et leur expertise reconnue, acquise auprès de clients grands comptes, en droit des sociétés, fusions-acquisitions, droit commercial, propriété intellectuelle et systèmes d'informations.

Legio by Astura permet d'abord d'accélérer et de sécuriser la rédaction de documents juridiques. Elle offre en parallèle un service de conseil juridique sur mesure et un accès direct aux avocats d'Astura.

Astura propose trois formules d'accès à sa plateforme Legio :

L'offre standard donne accès aux modèles de documents développés par le cabinet Astura selon un parcours guidé. Ces modèles sont accessibles avec toutes leurs options. Ils prennent en compte les besoins de l'entreprise utilisatrice tout en accélérant le temps de génération de la documentation.

L'offre semi-personnalisée permet des adaptations et paramétrages supplémentaires spécifiques adaptés aux besoins et politiques particuliers mis en place par l'entreprise utilisatrice (délais de paiement, clauses d'éthique, de confidentialité, de développement durable, etc.).

L'offre dite d'intégration sur mesure, conçue pour les grands groupes, leur donne la possibilité d'intégrer leurs propres modèles de documents à Legio et de les automatiser. Ce faisant, les directions juridiques des grands groupes réalisent un gain de temps important dans la génération de leurs propres documents. Elles peuvent aussi déléguer cette tâche à leurs équipes opérationnelles (commerciaux, acheteurs, etc.), en ayant pris soin, au préalable, de définir et de valider dans Legio les *process* à suivre et les paramètres applicables.

Astura a reçu une autorisation spéciale de l'Ordre des avocats pour développer cette plateforme.

Matthieu Mélin et Raphaël Dalmas et, associés fondateurs du Cabinet Astura ont déclaré : « Face à la généralisation du numérique et à la complexité croissante de notre environnement juridique, nous nous sommes lancés depuis trois ans dans le développement de cette plateforme propriétaire ambitieuse. Conçue pour des sociétés de toutes tailles appartenant à l'ensemble des secteurs d'activités, elle répond, via des documents rédigés et actualisés par nos propres équipes, aux problématiques juridiques les plus courantes. Elle permet aussi, en fonction de la taille et des besoins de l'entreprise, d'intégrer ses propres contrats de manière sécurisée. Au-delà de sa facilité d'utilisation et du gain de temps qu'elle représente, cette plateforme présente l'avantage de replacer la mission de conseil de l'avocat au cœur de sa relation avec son client ».

A propos d'Astura

*Créé en 2012 par des avocats expérimentés issus de cabinets anglo-saxons de premier plan, Astura assiste ses **clients français et internationaux** dans la conduite de leurs opérations de croissance et de développement, dans la mise en œuvre de leurs projets informatiques, dans l'exploitation et la défense de leurs actifs incorporels ainsi que dans la gestion de crises.*

*L'équipe d'Astura intervient en **droit des sociétés** (fusions-acquisitions, financement, marchés de capitaux, restructurations), en **droit des technologies de l'information** (grands projets informatiques, développement, licence, maintenance, e-commerce, droit des données personnelles), en **droit de la propriété intellectuelle** (marques, droit d'auteur, dessins et modèles), en **droit commercial** et en **contentieux/arbitrage**.*

*Astura a également noué des **partenariats avec une sélection de cabinets indépendants disposant de compétences complémentaires en France comme à l'étranger.***

*Astura a été distingué pour la quatrième année consécutive par Legal 500 Paris édition 2016/2017 en **fusions-acquisitions, en technologies de l'information et en propriété intellectuelle.***

Contacts :

Matthieu Mélin, Raphaël Dalmas

Courriel : mmelin@astura.fr / rdalmas@astura.fr

Téléphone : 01.84.16.24.31 / 01.84.16.24.32

www.astura.fr

www.mylegio.fr